

N° 07

Séance du 12 octobre 2021

OBJET :

**ADAPTATION
DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 05 octobre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 12 octobre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, EVELYNE CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENEBIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Bertrand DAVAL par Patrice POTIONNIER, Jean-Marc DUMAS par Danielle THIEN, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : Georges BONCOMPAIN à Bernard TRANCHANT, Christophe BRETON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Pierre CONTRINO à Abderrahim BENTAYEB, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Olivier GAULIN à Christiane BAYET, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pierre-Jean ROCHETTE à Christophe BAZILE, Denis TAMAIN à Hervé BEAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211012-20211012_CC_D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2021



Absents excusés : Jean Maxence DEMONCHY, Joël EPINAT

Secrétaire de séance : Valéry GOUTTEFARDE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	113
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	126

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Plan de mandat 2020-2026 :

Présenté en conférence des maires le 15 juin 2021, le plan de mandat 2021-2026 de Loire Forez agglomération est issu d'un travail élaboré par les membres de l'exécutif sur la base notamment de réunions de secteurs qui se sont tenues en mars 2021.

Le plan de mandat entend répondre par des actions concrètes et opérationnelles aux constats partagés repris dans le CRTE (contrat de relance et de transition écologique) validé par le conseil communautaire et signé avec l'Etat. Les projets du plan de mandat permettent de conforter les forces de notre territoire, se saisir des opportunités, de corriger les faiblesses identifiées et contrer les menaces existantes.

Il a fait l'objet d'un chiffrage et ne sont retenues, à ce stade, que les actions pouvant être intégrées dans la prospective budgétaire avec pour objectif de maintenir les ratios de bonne gestion financière. En fonction des évolutions budgétaires, de nouveaux projets pourront être intégrés ou décalés.

Aussi, les propositions de créations de postes présentées ci-après s'inscrivent dans ce schéma. Elles permettent de pouvoir réaliser les premières actions du plan de mandat. Il convient de souligner que la majorité de ces créations portent sur des contrats de projets dont la durée est calée sur celle des financements obtenus pour ces postes.

Créations de poste liées au plan de mandat.

- Chargé de mission biodiversité / contrat vert et bleu (poste n°464) :

Loire Forez agglomération a signé un Contrat vert et bleu avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la période 2017-2021 afin de mettre en œuvre un programme d'actions en faveur des trames vertes, bleues, et noires et d'apporter sur le territoire plus de 2,4 millions de fonds européens et d'aides régionales. La mise en œuvre de ce contrat a nécessité la mise en place d'une équipe chargée de piloter des projets, de coordonner une dizaine de porteurs de projets différents, de gérer la relation contractuelle et financière avec la Région.

Loire Forez s'apprête à signer un second Contrat vert et bleu avec la Région pour la période 2022-2027. Le poste est financé à hauteur de 80 % par la Région et le FEDER.

Aussi ce titre, il est proposé de maintenir en l'état les ressources humaines dédiées et de créer un contrat de projet de 6 ans sur le grade d'ingénieur.

Compte tenu des ressources humaines redéployées et des financements extérieurs, ce poste ne crée pas de nouvelle charge financière pour l'Agglo.

- Chargé de mission prévention des inondations (poste n°465)

La compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), obligatoire depuis 2019, comprend un volet prévention des inondations. L'enjeu est d'organiser la prévention et de permettre la mise en place d'une stratégie pour limiter les risques majeurs du territoire. Il s'agit d'informer, de définir le risque que le territoire souhaite accepter et pour lequel des actions pourraient être mises en place, de positionner Loire Forez dans les PPRI (plan de prévention du risque inondation existants sur le Lignon aval et le fleuve Loire uniquement) et de proposer une ligne opérationnelle de prévention des inondations dans le cadre de procédure contractuelle de type PAPI (programme d'action et de prévention des inondations).

Ce programme peut être aidé via le fond de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) et le « fonds Barnier » (taux variable en fonction des projets).

Il est proposé un poste permanent en catégorie B sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Le poste est financé pour le montage d'un PAPI d'intention à hauteur de 40% (dépenses maximum 60 000 €), sur 2 ans d'élaboration (puis sur la période de contractualisation du PAPI 6 ans de plus). Par ailleurs, le reste à charge est intégralement financé par la taxe GEMAI.

Ce poste est proposé sous la forme d'un contrat de projet, à temps complet, de 2 ans (sur la durée du financement) dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux (catégorie B).

Compte tenu des financements extérieurs attendus et du portage via la taxe GEMAPI, le reste à charge est nul.

- Chargé.e de mission déchets chargé de la TEOMI (poste n°466)

Un des enjeux majeurs en matière de gestion des déchets est de réduire le poids de la collecte et de mettre en place des actions vertueuses (augmentation du tri, valorisation des biodéchets, ...). Une étude est en cours pour déterminer si Loire Forez agglomération s'engage dans un système de financement incitatif de la compétence ordures ménagères.

Si la décision est favorable à la mise en place d'une TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative), il conviendra de mettre en œuvre le volet d'analyse du projet, le travail sur la structuration du service et les moyens à déployer (notamment un service facturation, la nécessité de dotation en bacs ordures ménagères pucés des usagers, le déploiement de solutions pour les bacs collectifs accessibles uniquement aux usagers concernés...). Il sera aussi nécessaire d'adapter les marchés et de communiquer auprès des usagers, pour la réussite du projet.

Afin de porter cette démarche, si elle est validée, il conviendra de doter le service d'une ressource humaine dédiée. Aussi, il est proposé la création d'un contrat de projet à temps complet de 3 ans en catégorie A sur le grade d'ingénieur territorial. Le poste ne sera pourvu que si Loire Forez s'engage dans la mise en place de la TEOMI.

Ce poste pourrait bénéficier d'aides financières, non négociées à ce jour.

Dans l'attente des négociations pour des financements extérieurs, le reste à charge brut est évalué à 50 000 € (budget annexe ordures ménagères).

- Chargé.e de mission Agriculture adaptation au changement climatique (poste n°467) :

L'Agglo est engagée dans la protection des milieux naturels à travers l'animation de deux dossiers Natura 2000. Dans ce cadre, elle accompagne les exploitations agricoles pour les aider à limiter leur impact sur l'environnement. En 2021, des études ont été conduites pour estimer la vulnérabilité de l'agriculture face au changement climatique. Les conclusions démontrent sur la pérennité de l'activité agricole du territoire dépendra de sa capacité à s'adapter et à adopter de nouvelles pratiques.

Pour aider les agriculteurs à entrer concrètement dans cette dynamique, Loire Forez agglomération a mis en place une méthode d'accompagnement collectif et individuel et a

répondu à un appel à projets européen qui lui permet de bénéficier d'un financement correspondant à un mi-temps d'animateur spécialisé. Ce soutien serait disponible jusqu'au 31 décembre 2022 et est conditionné à l'emploi d'un poste dédié au projet.

Il est proposé de créer un poste de chargé de mission de catégorie A (grade d'ingénieur), en contrat de projet à mi-temps jusqu'au 31 décembre 2022. Le taux de subvention attendu est de 100% (Europe).

- Chauffeur RIPEUR (poste n°468) :

Lors de la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte des déchets en 2019, l'organisation de la régie de collecte basée à Estivareilles a été questionnée. Le chef d'équipe et l'adjoint au chef d'équipe réalisent plus des deux tiers de leurs missions en tant qu'agents de collecte, ce qui a des incidences sur leur activité d'encadrant de proximité. Par ailleurs, les nouvelles consignes de tri à mettre en œuvre dès 2023 vont accroître la nécessité de travail de coordination, de communication et de présence sur le terrain du chef d'équipe. Le recrutement d'un chauffeur ripeur supplémentaire sur un poste permanent permettra de pallier cette difficulté d'organisation. Le chef d'équipe et son adjoint auront la capacité de mener à bien les projets pour améliorer le fonctionnement du service. Par ailleurs, le poste de chauffeur ripeur permet d'assurer la continuité de service de collecte des déchets en régie.

Il est proposé de créer un poste à temps complet de catégorie C de chauffeur-riper ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints techniques (adjoint technique, adjoint technique principal 2^e et 1^{ère} classe).

Coût estimatif : 35 000 € (budget annexe ordures ménagères)

- Charg.e de mission eaux pluviales (poste n°469) :

L'ambition de Loire Forez est de développer une véritable politique de gestion des eaux pluviales, en mettant en place la gestion intégrée dans les chantiers, notamment ceux de voirie. Il est également envisagé de mettre en place un dispositif d'intervention sur des projets privés. Les objectifs poursuivis sont de gérer la goutte d'eau au plus près de là où elle tombe, ce qui limite les risques de pollution et de débordement.

L'Agence de l'eau Loire Bretagne soutient les postes dédiés à cette politique publique à hauteur de 30 000 € et débloque également des financements aux projets réalisés.

Il est proposé de créer un poste à temps complet de catégorie B en contrat de projet (3 ans), ouvert sur le cadre d'emploi des techniciens (technicien, technicien principal 2^e et 1^{ère} classe).

Reste à charge (hors financement au projet) : 15 000 € (budget annexe assainissement).

- Technicien coordonnateur Diagnostic permanent (poste n°470)

La mise en place d'un diagnostic permanent sur les réseaux et systèmes d'assainissement collectifs est une obligation légale. Il permet de répondre aux exigences réglementaires sans attendre les mises en demeure, d'amoindrir les rendus obligatoires décennaux et limite le recours à des bureaux d'études. Par ailleurs, le déploiement du schéma directeur assainissement à l'échelle des 87 communes nécessitera une importante coordination qui sera assurée par le poste proposé.

L'Agence de l'eau Loire Bretagne finance les postes portant les diagnostics permanent à hauteur de 15 000 €.

Il est proposé de créer un poste à temps complet permanent de catégorie B ouvert sur le cadre d'emploi des techniciens (techniciens, technicien principal 2^e et 1^{ère} classe).

Reste à charge pour Loire Forez agglomération : 30 000 € (budget annexe assainissement)

- Chargé.e de mission planification (poste n°471)

Si l'agence d'urbanisme est la cheville ouvrière du PLUi qui va produire les documents du PLUi avant son approbation, leur contenu doit être établi et contrôlé par les services en interne, qui, d'une part, sont au contact des communes, et d'autre part, sont les plus à même de transcrire les attentes et orientations des élus décideurs.

Les moyens actuels du service sont insuffisants pour conduire le PLUi et les autres procédures en cours ou à venir sur les PLU communaux.

Par ailleurs, la révision du SCOT va nécessiter de mobiliser des moyens humains internes inexistant à ce jour.

Actuellement, ces missions sont portées par un renfort. Or, la permanence des fonctions induit la création d'un poste en lieu et place du renfort actuel.

Il est proposé de créer un poste à temps complet permanent de catégorie A ouvert sur les grades d'attaché et ingénieur.

Reste à charge supplémentaire pour Loire Forez agglomération : 10 000 €

- Responsable sécurité des systèmes d'information (poste n°472)

La cybersécurité est un enjeu majeur tant pour les acteurs publics que privés. Les cyber attaques sont de plus en plus intenses et nombre de collectivités ont vu leurs systèmes d'informations paralysés voir détruits. En plus de déstructurer le service public et de pirater les données, le coût de d'une cyber attaque peut être très élevé.

Loire Forez agglomération, accompagnée par l'agence nationale de la sécurité informatique, s'est engagée dans un programme de sécurisation de ses systèmes d'information. Dans ce cadre, identifiée comme prioritaire, la fonction de responsable sécurité des systèmes d'information (RSSI) est chargée d'élaborer la politique de sécurité de la collectivité et de vérifier la conformité des applications, des systèmes et des usages. Il s'agit de garantir l'intégrité, l'accessibilité et la disponibilité des systèmes d'information et de sensibiliser les utilisateurs aux enjeux de la sécurité.

Il est proposé de créer un poste à temps complet permanent de responsable sécurité des systèmes d'information en catégorie B sur les cadres d'emploi des techniciens et rédacteurs (technicien, technicien principal 2e et 1ère classe, rédacteur, rédacteur principal 2e et 1ère classe), qui aura la charge d'organiser et de mettre en œuvre la politique de sécurité des systèmes d'information de la collectivité.

Coût estimatif pour Loire Forez agglomération : 45 000 €

- Chargé.e de mission aménagement des zones économiques (poste n°473)

- Chargé.e d'opérations urbanisme opérationnel (poste n°474)

Afin de répondre aux besoins des entreprises et compte tenu que dans moins de 2 ans il n'y aura plus ou peu de nouvelles zones d'activités économiques commercialisables, en application du schéma d'accueil des entreprises, il convient d'aménager puis de commercialiser de nouvelles zones. Les moyens humains nécessaires au projet (évalué à plus de 16 M€) reposent sur un poste à la direction du développement économique pour assurer la maîtrise d'ouvrage (définition du besoin et suivi du déroulé) sur le volet opérationnel et un poste en charge du volet opérationnel (conduite opérationnelle des opérations) et foncier.

Il est à noter qu'à terme, le coût de ces postes sera intégré dans le prix de vente des terrains.

Aussi, il est proposé de créer :

- 1 poste à temps complet permanent de catégorie B dans le cadre des rédacteurs ou techniciens territoriaux (technicien, technicien principal 2e et 1ère classe, rédacteur, rédacteur principal 2e et 1ère classe) de la direction de l'économie. Coût estimatif : 45 000 €

- 1 poste à temps complet permanent de catégorie A dans le cadre d'emplois d'attaché ou ingénieur territoriaux pour le volet urbanisme opérationnel.
Coût estimatif : 50 000 €
- Conseillers numériques France services

L'expérimentation de l'Espace Public Numérique mobile (EPN mobile) portée par Loire Forez en 2020 et 2021 a mis en évidence une réelle nécessité d'accompagner en proximité les usagers dans l'appropriation des outils numériques. Face à l'accroissement des besoins et afin de poursuivre et renforcer cette action en faveur de l'inclusion numérique, il est prévu de déployer l'EPN mobile sur l'ensemble du territoire de Loire Forez.

Les 2 postes de conseillers nécessaires à la réalisation de cette action bénéficient d'une aide financière de l'Etat pour un montant maximal de 100 000 € sur 24 mois (soit 25 000 € par an et par ETP) attribuée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Conseiller numérique France Service » du plan France relance. Par ailleurs, dans le cadre de ce nouveau dispositif il sera demandé une participation des communes accueillantes qui permet de couvrir le reste à charge.

Dans ce cadre, il est proposé la mise en place de 2 postes de 24 mois à temps plein en contrat de projet :

1. Conseiller numérique France Services (poste n°476) ouvert à temps complet en contrat de projet 2 ans sur le grade d'adjoint administratif
2. Conseiller numérique France Services (poste n°477) ouvert à temps complet en contrat de projet 2 ans sur le grade d'adjoint administratif

Reste à charge Loire Forez agglomération : 0 €

- Chargé.e de mission transition écologique, économie et filières de montagne (plan alimentaire territorial) (poste n°349)

Afin de mettre en œuvre le projet de plan alimentaire territorial et de rentrer dans le cadre du financeur, il est proposé de modifier le poste permanent n° 349. Il convient ainsi de supprimer le poste n°349, permanent au tableau des effectifs, et de recréer un poste sous la forme d'un contrat de projet à temps complet en catégorie A (grade d'ingénieur territorial, indice de rémunération 419) pour une durée de trois ans à compter du 18 décembre 2021.

Ce poste bénéficie de recettes des financeurs (75%) et est donc proposé sous la forme d'un contrat de projet, sur la durée du financement.

Reste à charge supplémentaire pour Loire Forez agglomération : 0 € (poste déjà existant et financé)

- Conducteur.rice d'opération patrimoine poste n°346 :

Le poste de conducteur.rice d'opération patrimoine est chargé d'assurer les travaux bâtimentaires du plan de mandat (musée, col de la loge, bâtiments eau et la maintenance structurante des bâtiments communautaire notamment le décret tertiaire. Afin de mettre en œuvre le plan de mandat, il est proposé de modifier le poste permanent n° 346. Il convient ainsi de supprimer le poste n°346, permanent au tableau des effectifs, et de recréer un poste à temps complet sous la forme d'un contrat de projet en catégorie A (grade d'ingénieur territorial, indice de rémunération 513) pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021).

Reste à charge supplémentaire pour Loire Forez agglomération : 0 € (poste déjà existant et financé)

Au total les propositions ci-dessus représentent une charge financière nouvelle pour Loire Forez agglomération de :

- Budget principal : 150 000 €
- Budget annexe ordures ménagères : 85 000 €
- Budget annexe assainissement : 45 000 €

Modification du tableau des effectifs hors plan de mandat

- Chargé de mission LEADER VTA (poste n°475) :

La candidature au futur programme européen LEADER 2023-2027 est portée par Loire Forez agglomération pour son compte et celui de la communauté de communes de Forez-Est. L'ensemble représente un bassin de vie de 129 communes et 174 000 habitants.

Dans le cadre de l'élaboration de cette candidature du Forez, il est proposé de s'engager dans le recrutement d'un.e volontaire territorial.e en administration (VTA). Ce poste, contrat de projet à temps complet de 12 mois financé à hauteur de 30 100 € (AURA, CCFE et Etat), contribuera à l'élaboration de la candidature du territoire du Forez au programme LEADER 2023-2027 pour 70% de son temps et assurerait des missions annexes en soutien au service politiques contractuelles et subventions pour 30% de son temps.

Reste à charge Loire Forez agglomération : 1 400€

Modifications d'indices de rémunération

Dans le cadre de recrutements ou de renouvellements de contrat, il est proposé de modifier les indices de rémunération pour les contrats concernés :

- Poste n°461 : Chargé de projet petites villes de demain : IM 445
- Poste n°242 : MNS IM 349 Cout estimatif : 330 €

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré par 121 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, le conseil communautaire :

- approuve les adaptations du tableau des effectifs telles que présentées ci-avant

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 octobre 2021.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,
- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication

Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services